

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 5 octobre 2015 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

**2015-10-R4949 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2015-10-R4950 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 2 septembre 2015
- 0.4 Période de questions

**Transport**

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 Ville de Gracefield – Demande modification de la loi sur les ingénieurs
- 300.3 Demande de remboursement subvention Stéphanie Vallée
- 300.4 Fossé Route 105 – Demande au MTQ
- 300.5 Bornes de piquetage croissant Vachon
- 300.6 Demande de remboursement subvention TECQ

**Administration générale**

- 100.1 Bureau municipal – Avancement des travaux
- 100.2 Rapport du congrès de la F.Q.M.

**Conseil municipal**

- 110.1 MRCVG – Demande appui pour abolition et transfert de postes CISSSO
- 110.2 Carrefour Jeunesse emploi – Demande rencontre pour présenter leurs services
- 110.3 Compte rendu du conseil de maires pour Camping du Cayamant

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer au 30-09-15

## **Sécurité publique**

- 200.1 Mun. Grand-Remous – Demande appui auprès des ministères pour l'application de règlement municipaux

## **Environnement**

- 400.1 MRC. – Précision sur la technologie de vidange partielle Juggler

## **Aménagement et urbanisme**

- 600.1 Schéma d'aménagement (calendrier de rencontre)  
600.2

## **Loisirs, culture et bibliothèque**

- 700.1 Ville de Maniwaki – Appui résolution MRC – Maison de la culture  
700.2 Rallye Perce-neige – Utilisation de voies publiques 5 et 6 février 2016  
700.3 Maison de la culture – formulaire achat spectacles saison 2015-2016  
700.4 Travaux au parc Labelle

## **Correspondance officielle reçue**

### **Varia**

### **Période de questions**

### **Levée de la séance**

Adoptée.

### **2015-10-R4951 Adoption du procès-verbal – séance ordinaire du 2 septembre 2015**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

### **2015-10-R4952 Réparation patio du bâtiment Patinoire Lac Evans**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'inspecteur municipal soit autorisé à procéder à la réparation du patio du bâtiment à la patinoire du Lac Evans. Il est aussi résolu que ce patio sera dorénavant d'une grandeur de 12X10 pieds.

Adoptée.

### **2015-10-R4953 Appui Ville de Gracefield – Loi sur les ingénieurs**

ATTENDU QUE la Loi sur les ingénieurs est entrée en vigueur en 1964 et que la dernière modification apportée à l'article 2 a) date de 1973 ;

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield demande de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la Loi puisque la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques sont supérieurs à 3 000\$ ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la Ville de Gracefield dans sa demande auprès du Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la Loi.

Adoptée.

**2015-10-R4954 Demande de remboursement subvention discrétionnaire 30 000\$ de Mme Stéphanie Vallée**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Montcerf pour un montant subventionné de 30 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Il est aussi résolu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité

Adoptée.

**2015-10-R4955 Demande M.T.Q. pour nettoyage de fossés Route 105**

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a reçu une demande de plusieurs propriétaires sur la route 105 concernant les fossés sur leur propriété et plus précisément au numéro civique 50 route 105;

ATTENDU QUE les travaux de fossés sur la route 105 est de la responsabilité du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite au MTQ de procéder à l'entretien du fossé au 50 route 105 et de demander s'ils ont l'intention prochaine de faire le nettoyage de tous les fossés le long de la route 105.

Adoptée

**2015-10-R4956 Programmation travaux TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité d'Egan-Sud s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité d'Egan-Sud s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité d'Egan-Sud approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité d'Egan-Sud s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité d'Egan-Sud s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité d'Egan-Sud atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée.

#### **2015-10-R4957 Achat lumière de rue**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse l'achat et l'installation d'une lumière de rue pour le bureau municipal situé au 95, route 105 sur le poteau no : d'une capacité de 150 watts.

Adoptée.

#### **2015-10-R4958 Abolition et transfert de postes –Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais – Appui**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la résolution no : 2015-R-AG302 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau dénonçant la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de cette résolution, le Conseil de la MRC informait le ministre Gaétan Barrette de son désaccord avec le projet de Loi 10 tel que présenté et demandait d'être consulté avant son application;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a été informé de l'abolition de nombreux postes techniques, professionnels et d'encadrement au CISSSO, postes ayant comme port d'attache la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que plusieurs postes administratifs seront également éventuellement transférés dans l'urbain, les courts délais d'application laissant présager qu'aucune étude préalable sur la possibilité de maintenir ces services en région n'aurait été réalisée;

CONSIDÉRANT la préoccupation du Conseil de la MRC soulevée à nouveau quant à la perception d'abandon des régions par le gouvernement en place, les pertes d'emploi et le transfert de postes entraînant de nombreuses conséquences collatérales pour la vitalité des milieux ruraux;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaité que tout transfert de services en urbain soit temporairement mis en suspens afin d'évaluer au préalable la possibilité de maintenir certains services en région, la technologie et les ressources disponibles permettant d'y parvenir;

CONSIDÉRANT le modèle fédéral en ce qui a trait à la décentralisation de services administratifs en région (traitement de la paie, bureaux des services fiscaux...) et que l'expérience de cette décentralisation démontre son efficacité;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités rurales en matière de développement, la revitalisation des milieux ruraux doit inévitablement se faire par le maintien et la création d'emplois afin de créer de la richesse;

CONSIDÉRANT que les pertes d'emploi et les transferts obligatoires vers l'urbain auront notamment comme impact la vente de maisons à perte, la diminution de la population et par le fait même la diminution du nombre d'élèves fréquentant les écoles de la région et le départ de gens impliqués dans leur milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent et essentiel que les élus de la Vallée-de-la-Gatineau aient accès à une tribune à l'occasion de laquelle ils pourront s'exprimer sur leurs préoccupations et questionnements face aux changements annoncés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de solliciter rapidement la tenue d'une rencontre dans ce dossier avec Monsieur Jean Hébert, président-directeur générale du CISSSO.

Adoptée.

#### **ANNOTATION NO : 1**

Note au procès-verbal à l'effet que les membres du conseil rencontreront la directrice générale du Carrefour Jeunesse emploi le lundi 2 novembre prochain à 18h30 afin qu'elle puisse leur présenter les services du Carrefour de la Vallée-de-la-Gatineau.

#### **ANNOTATION NO : 2**

Un membre du conseil demande à M. le maire de donner un compte rendu du dossier du futur terrain de camping au Cayamant suite à la rencontre des maires de la MRCVG du 15 septembre dernier.

### **2015-10-R4959 Adoption des comptes payés et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 30 septembre 2015 au montant de	63 498.72\$
Les comptes à payer au 30 septembre 2015 au montant de	73 773.36\$
Les salaires payés au 30 septembre 2015 au montant de	6 777.76 \$

Adoptée.

### **2015-10-R4960 Demande d'appui Rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la résolution no : 2015-09-168 de la Ville de Maniwaki suite à la résolution no : 2015-R-AG300 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle ;

CONSIDÉRANT que la région de la Vallée-de-la-Gatineau attend depuis six ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général ;

CONSIDÉRANT que la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf mois ;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la résolution no : 2015-09-168 de la Ville de Maniwaki suite à la résolution no : 2015-R-AG300 de la MRC Vallées-de-la-Gatineau concernant le projet de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau, déposé au Ministère de la Culture et des Communications.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications, à Madame Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et à toutes les municipalités locales de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

### **2015-10-R4961 Rallye Perce-Neige 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2016 se déroulera les 5 et 6 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord-américain, canadien et ontarien de rallye de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins

d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les résidents seront individuellement prévenus par eux;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit celle du chemin des Eaux ainsi que la rue Marie-Anne, ainsi que le chemin Montcerf qui lui sera utilisé en soirée, les concurrents partiront de minute en minute selon un horaire très précis. Les organisateurs interdiront à tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Adoptée.

**2015-10-R4962 Achat de 2 paires de billets de spectacle de la maison de la Culture de Maniwaki**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud fasse l'achat de 2 paires de billets de spectacle de la maison de la Culture et de les distribués via un tirage aux citoyens de la municipalité.

Adoptée.

**2015-10-R4963 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20h45.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

